



Comité DÉPARTEMENTAL
des échecs 35

Réunion du Comité Directeur du 24 septembre 2013

Présents : Pascal AUBRY, Jean-Louis BOURGOIN, Yvon EZANNO, Emmanuelle GEFFROY, Hervé HUARD, Jean PRIOUL, Anne RUHLMANN, Dominique RUHLMANN

Excusée : Angelika EZANNO

La séance débute à 20h30.

Ordre du jour

1. **Suspension de la subvention CNDS** 1
2. **Ré-orientation des actions du Comité** 2

1. Suspension de la subvention CNDS

Le Comité Départemental a été informé par un courrier signé de Mr Branduet « *que votre demande n'a pu être retenue par la Commission Territoriale du CNDS pour les raisons suivantes : l'évaluation du projet contractualisé avec le CNDS n'est pas satisfaisante et ne correspond pas aux objectifs annoncés. Il a été décidé de ne pas reconduire l'aide à votre comité* ».

Le président du Comité Olympique contacté par Hervé HUARD évoque une décision prise le 25 Juin qui serait en lien avec « un manquement aux objectifs du PSE », sans plus de précisions.

Etant donnés les résultats affichés par les différentes commissions et la réalisation des indicateurs du plan de développement, l'ensemble du Comité Directeur est très surpris par cette décision qui remet en question la dynamique des actions entreprises pendant toute cette olympiade.

Cette décision est d'autant plus incompréhensible que des subventions CNDS ont été accordées aux deux clubs qui en avaient fait la demande (Haute Bretagne et Domloup)

Si la motivation de cette décision est liée à une restriction budgétaire plus générale, le Comité Départemental souhaiterait en être informé. Un rendez-vous sera demandé à M. Branduet afin d'obtenir davantage d'explications.

Hervé HUARD contacte Arnaud GADBIN, pour avoir davantage de précisions.

Le PSE est financé jusqu'à février 2014, le Comité départemental n'a aucune nouvelles pour la suite.

2. Ré-orientation des actions du Comité

Le Comité Directeur examine les documents transmis par Angelika EZANNO, trésorière, afin de réorganiser les dépenses des différentes Commissions.

Les décisions suivantes sont prises :

- Pascal AUBRY se charge de recouvrer une facture impayée de l'Open International (3300€) ;
- Toutes les actions non vitales au Comité et ayant un coût sont gelées, sauf exceptions décidées par le Comité Directeur ;
- Les actions auprès des publics jeunes et scolaires doivent être privilégiées.

En particulier, les actions suivantes sont arrêtées :

- Actions de formation auprès des jeunes (Pôle Espoir, accompagnement au 35 jeunes et au Bretagne jeunes) ; En ce qui concerne le Pôle Espoir, une journée pourra être organisée avant le Bretagne jeunes lorsque Comité aura une meilleure visibilité de sa trésorerie, si elle le permet.
- Actions de formation auprès des adultes (analyses pour les joueurs de la coupe JCL et le championnat toutes catégories).

Par ailleurs, les demandes suivantes ne peuvent être satisfaites :

- Continuation du soutien à la création du club de Pacé (demande de Michel Yché).
- Intervention dans le cadre du PSE pendant la journée du festival international du jeu à Bain-de-Bretagne (planning du PSE établi jusqu'à son terme et impossibilité d'allouer de nouvelles ressources).

Enfin, les actions suivantes devront être revues à la baisse :

- Objectif d'équilibre pour le 35 Masters ;
- Objectif d'équilibre pour l'Open International (arrêt des invitations de joueurs titrés et réduction des prix).

Les seules actions conservées sont les suivantes :

- Prise en charge de la moitié des nouvelles licences B des féminines au Trophée Caïssa et de l'inscription au Bretagne rapide féminin pour les licenciées du département (l'ensemble des dépenses prévues par la Commission Féminines s'élève à 219€).
- Toutes les actions vers les scolaires : championnat scolaire (obligation du Comité en tant qu'organe déconcentré de la Fédération), tournoi des écoles (budget prévisionnel équilibré). Les dépenses prévues pour les actions vers les scolaires sont d'environ 340€.
- Le soutien à Hélène RUHLMANN pour sa participation au championnat du monde (150€).

La séance est levée à 23h30.